



ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE THAON LES VOSGES

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2025 - 2030

Adopté par le Conseil Communautaire
du 01/12/2025

Ecole Intercommunale de Musique
1, rue de Lorraine
88150 Thaon les Vosges
Tél. : 03 29 39 45 20
eim@agglo-epinal.fr
<https://eim.agglo-epinal.fr>

Table des matières

PRÉAMBULE	p. 4
Un peu d'histoire	p. 4
Missions de l'EIM	p. 5
CONTEXTE	p. 6
La Communauté d'Agglomération d'Épinal	p. 6
Équipements culturels gérés par la CAE	p. 6
L'EIM AUJOURD'HUI	
ETAT DES LIEUX ET CONSTATS	p. 8
L'EIM et ses partenaires	p. 15
Le personnel de l'EIM	p. 16
Fonctionnement	p. 19
LES RESSOURCES	p. 19
Budget	p. 20
Tarifs	p. 26
Parc instrumental	p. 27
Parc matériel	p. 27
La communication	p. 29
Les locaux	p. 30
LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION	p. 33
CONCLUSION	p. 41



PRÉAMBULE

UN PEU D'HISTOIRE

L'Orchestre d'Harmonie de Thaon les Vosges est né en 1880, de la volonté de Monsieur Armand Lederlin, propriétaire de la Blanchisserie Teinturerie de Thaon (BTT), fleuron de l'industrie textile de l'époque.

Les jeunes musiciens de cet orchestre étaient alors formés par les plus anciens, tradition qui a perduré jusqu'à la création d'une véritable école de musique en 1974.

En effet, en février 1974, la ville de Thaon les Vosges prend le relai, et une association loi 1901 est créée afin de donner un nouveau statut à l'orchestre. Parallèlement, l'association se dote d'une école de musique afin de former de nouveaux musiciens assurant la pérennité de l'orchestre.

En septembre 1995, Monsieur Raymond Degemard, maire de Thaon les Vosges, décide de créer une école municipale de musique, dont la vocation première est d'alimenter l'orchestre d'harmonie en effectif.

À cette époque, seuls les instruments de l'orchestre d'harmonie sont enseignés à l'école de musique, en plus de la formation musicale sur plusieurs niveaux.

Les cours sont dispensés dans les locaux de la place Jules Ferry, puis dans une partie des locaux de l'école élémentaire Bouxières, après la création de la nouvelle école maternelle Bouxières.

Au fil des ans, plusieurs disciplines supplémentaires sont ouvertes pour répondre à la demande de la population thaonnaise, mais aussi à celle des usagers des villes et villages environnants.

En septembre 2011, la compétence « Enseignements artistiques » est acquise par la communauté de communes « Capavenir », réunissant 8 communes dans la périphérie immédiate de Thaon les Vosges.

L'école de musique devient donc de ce fait intercommunale.

Le 1er janvier 2013, issue de la réforme territoriale, naît la Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), regroupant à cette date 38 communes et plus de 80 000 habitants, dont ceux de la communauté de communes « Capavenir ».

Depuis cette date, l'École Intercommunale de Musique (EIM) de Thaon les Vosges est gérée par la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

En octobre 2014, l'EIM intègre ses tout nouveaux locaux situés à l'arche Bernadette - 1, rue de Lorraine à Thaon les Vosges

MISSIONS DE L'E.I.M.

L'Ecole Intercommunale de Musique de Thaon les Vosges est un établissement d'enseignement artistique spécialisé de la musique. Sa gestion administrative et financière est assurée par la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

L'EIM a pour mission centrale d'apporter aux enfants, adolescents et adultes qui fréquentent l'établissement, les savoirs et savoir-faire fondamentaux nécessaires à la pratique de la musique en amateur.

Cette mission pédagogique est exercée en cohérence avec le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique publié en 2023 par le Ministère de la Culture.

Les élèves qui le souhaitent peuvent poursuivre leur formation au delà des cursus proposés à l'EIM au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental Gautier-d'Epinal qui est un partenaire privilégié sur le territoire de la CAE.



CONTEXTE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL (CAE)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération d'Epinal regroupe 78 communes et compte 110 099 habitants¹ (en 2022) sur une superficie de 1 118 km², soit une densité de 98,5 habitants au km².

Entre 2011 et 2022, le nombre d'habitants est en légère baisse (- 2,3 %) et la moyenne d'âge a tendance à s'élever (- 10,7 % des moins de 60 ans ; + 21,1 % des plus de 60 ans)².

ÉQUIPEMENTS CULTURELS GÉRÉS PAR LA CAE

Salles de spectacle

- La Rotonde, Thaon les Vosges
- Auditorium de la Louvière, Epinal
- Théâtre municipal, Epinal
- Centre culturel Paul Perrin, Nomexy

Structures culturelles

- Le réseau de lecture publique :
 - 6 bibliothèques et médiathèques intercommunales : Epinal, Deyvillers, Golbey, Thaon les Vosges, Bains-les-Bains et Xertigny ;
 - 6 bibliothèques municipales situées dans le Val de Vêge ;
 - 8 bibliothèques partenaires
- Scènes Vosges : structure dédiée aux arts de la scène dont le projet s'inscrit en 5 directions : théâtre, danse, chanson française, jeune public et cirque.
- La Souris Verte : structure labellisée « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) par le Ministère de la Culture, elle propose :
 - une programmation régulière de concerts
 - l'accueil d'artistes en résidence de création
 - un soutien aux pratiques amateurs
 - l'accompagnement de groupes émergents
 - des actions d'éducation artistique et culturelle
 - des actions de prévention des risques auditifs
- La Micro-Folie itinérante : outil au service de l'éducation artistique et culturelle, porté par le Ministère de la Culture et coordonné par La Villette.
- Le Ciné Vêge : salle de projection de proximité à La Vêge-les-Bains.

¹ Source INSEE RP 2022

² Sources INSEE RP 2011, RP 2016 et RP 2022

- L'Ensemble Orchestral Epinal La Belle Image : orchestre à géométrie variable proposant des concerts commentés sur tout le territoire de la CAE.

Enseignement artistique

- Conservatoire à Rayonnement Départemental Gautier-d'Épinal : établissement d'enseignement de la musique et du théâtre.
- Ecole Intercommunale de Musique de Thaon les Vosges : établissement d'enseignement de la musique.

Quatre écoles associatives, définies d'intérêt communautaire, sont aidées financièrement par la CAE :

- L'Union Musicale Saint Georges, Deyvillers
- L'Harmonie Union et Concorde, Châtel-sur-Moselle/Nomexy
- La Balnéenne : harmonie et école de musique, Val-de-Vôge
- L'école de musique de Chavelot



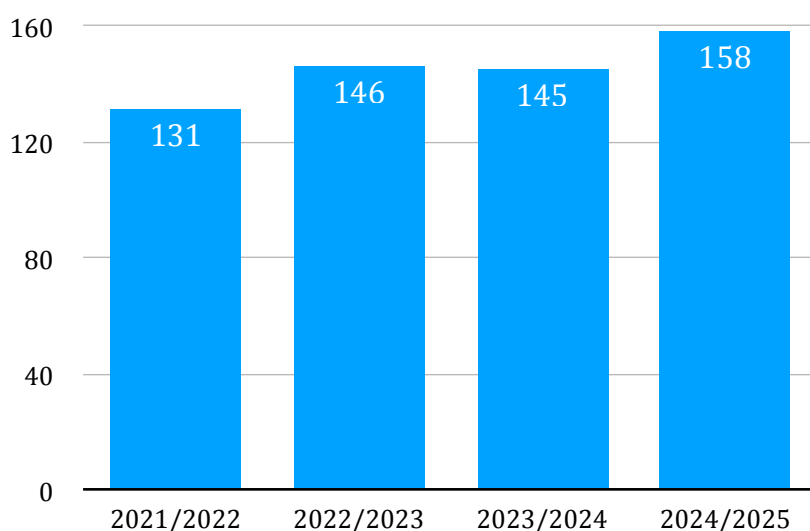
L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE THAON LES VOSGES

AUJOURD'HUI

ÉTAT DES LIEUX ET CONSTATS

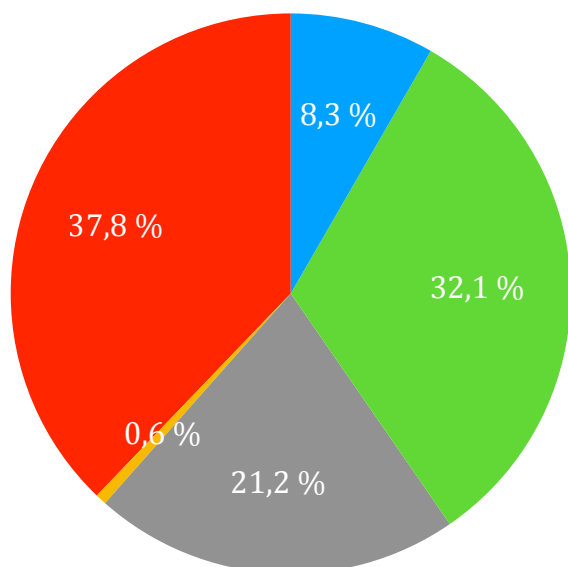
Évolution des effectifs

	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Nombre d'élèves	131	146	145	158
Évolution		+ 11,45 %	- 0,7 %	+ 8,96 %



Répartition des élèves par niveaux - Année 2024/2025

● Eveil ● 1er cycle ● 2ème cycle
● 3ème cycle ● Hors cursus



Niveau	Nombre	%
Eveil	13	8,3 %
1er cycle	50	32,1 %
2ème cycle	33	21,2 %
3ème cycle	1	0,6 %
Hors cursus	59	37,8 %

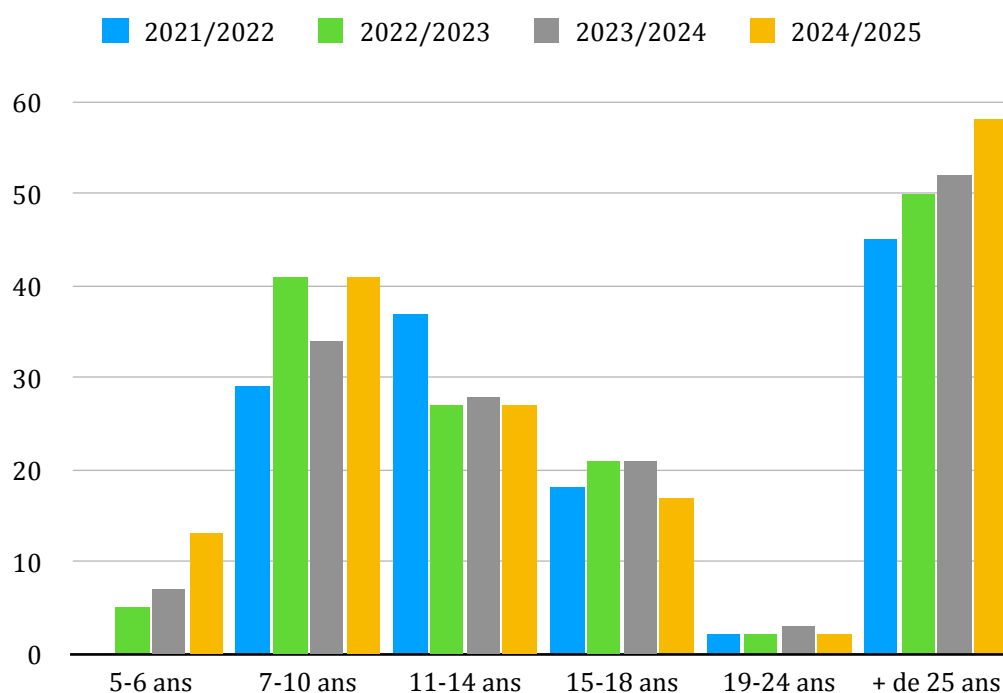
CONSTAT

Après une baisse de fréquentation pendant la période Covid-19, malgré le fort investissement de l'équipe pédagogique, l'effectif de l'EIM revient au niveau d'avant cette période compliquée, voire le dépasse légèrement.

Les élèves « hors cursus » sont des élèves adultes qui ne souhaitent pas s'intégrer dans un système de cycles émaillés d'évaluations.

Il y a très peu d'élèves en 3ème cycle à l'EIM, ceux-ci préférant se consacrer à leurs études scolaires, ou poursuivant leur cursus musical dans des établissements labellisés par l'État.

Répartition des élèves par tranches d'âges



CONSTAT

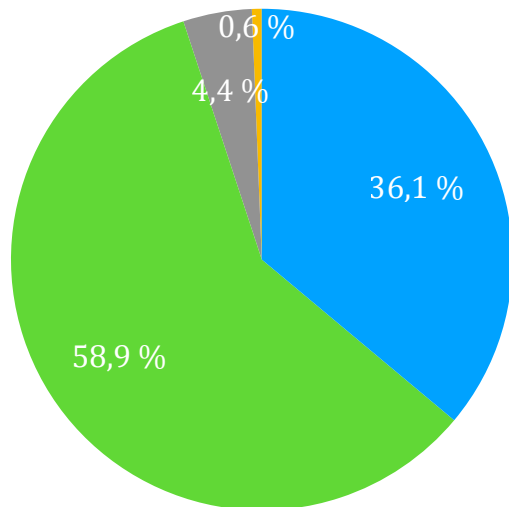
Les élèves sont accueillis à l'EIM à partir de la grande section maternelle, et aucune limite d'âge n'est appliquée.

La majorité des élèves sont des enfants scolarisés en maternelle, élémentaire, collège et lycée. On peut noter une baisse des 15-18 ans par rapport aux tranches antérieures, et une très faible proportion d'étudiants (19-24 ans).

Le nombre des élèves adultes (+ de 25 ans) est en constante évolution.

Origine géographique des élèves - Année 2024-2025

● CAE Thaon ● CAE hors Thaon
● Dptmt hors CAE ● Hors département



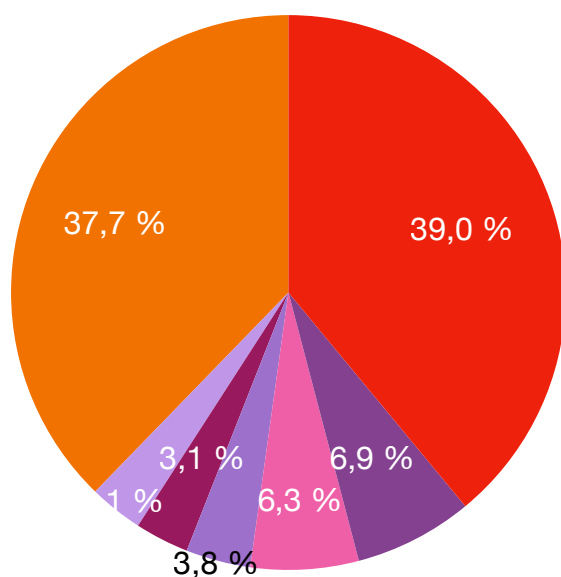
Zone géographique	Nombre	%
Thaon	57	36,1 %
CAE hors Thaon	93	58,9 %
Hors CAE	7	4,4 %
Hors département	1	0,6 %

CONSTAT

*L'immense majorité des élèves est issue des communes de la CAE.
 La faible proportion des élèves hors CAE s'explique par les tarifs très avantageux consentis aux habitants de la communauté d'agglomération.*

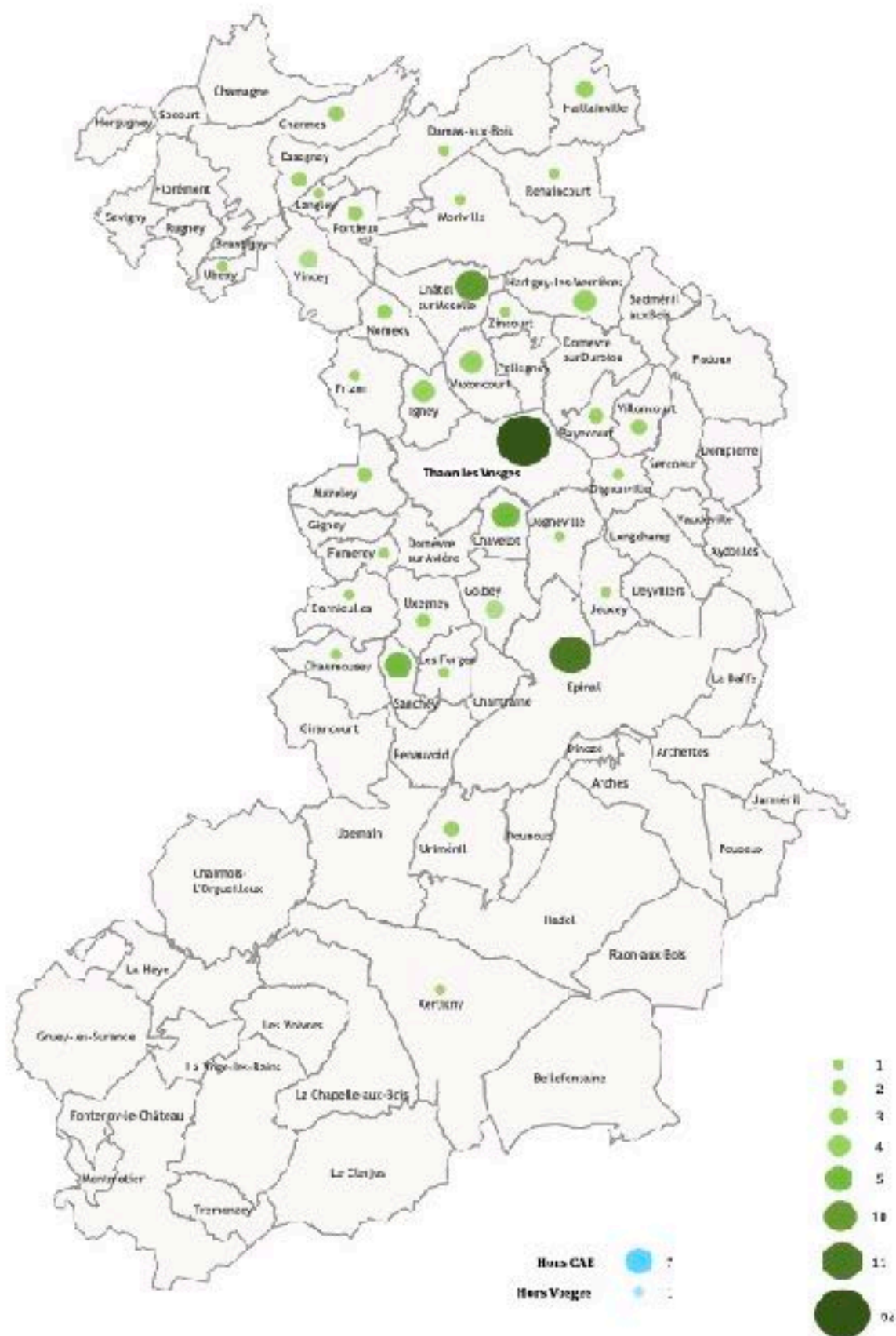
Répartition par commune des élèves issus de la CAE - Année 2024-2025

● Thaon les Vosges ● Epinal ● Châtel sur Moselle
● Girmont ● Chavelot ● Sanchey
● Autres communes



Commune	Nbre élèves	%
Thaon les Vosges	62	39,0 %
Epinal	11	6,9 %
Châtel sur Moselle	10	6,3 %
Girmont	6	3,8 %
Chavelot	5	3,1 %
Sanchey	5	3,1 %
Autres communes	60	37,7 %

Origine géographique des élèves issus de la CAE - Année 2024-2025



CONSTAT

Les thaonnais sont naturellement les plus nombreux à l'EIM, mais on peut voir que les élèves viennent de 38 autres communes du nord du territoire de la CAE.

L'éveil musical

L'éveil musical s'adresse aux plus jeunes élèves (5 à 6 ans), avant une entrée dans un cursus à proprement parler. Ce cours est une découverte de l'univers sonore par le biais de la perception sensorielle et du mouvement. Il est basé sur l'écoute, la découverte de sa voix, l'évolution corporelle, la mémorisation.

À l'EIM, ce cours est collectif à raison de 45 minutes hebdomadaires et organisé en deux niveaux :

- 1^{ère} année pour les enfants scolarisés en grande section maternelle ;
- 2^{ème} année pour les enfants scolarisés en CP

La formation musicale

La formation musicale est une discipline essentielle qui permet de décoder l'écriture de la musique, d'en comprendre le sens, de découvrir la théorie musicale, de développer l'oreille musicale par la pratique du chant et de l'écoute, d'élargir sa culture musicale en abordant différentes époques et différents styles et à acquérir l'autonomie nécessaire à une pratique artistique.

Ce cours est collectif et obligatoire pour toute pratique instrumentale.

Le cours est organisé en 6 niveaux et leur durée est adaptée à l'âge des élèves :

- 1^{er} cycle :
 - Débutant A : 1 heure hebdomadaire
 - Débutant B : 1h15 hebdomadaire
 - Préparatoire 1 : 1h15 hebdomadaire
 - Préparatoire 2 : 1h15 hebdomadaire
- 2^{ème} cycle :
 - Élémentaire 1 : 1h30 hebdomadaire
 - Élémentaire 2 : 1h30 hebdomadaire

Chaque niveau est validé par un contrôle des acquis qui a lieu en fin d'année scolaire. Le passage au niveau supérieur requiert un minimum de 12/20.

À l'issue du second cycle, les élèves disposent des acquis nécessaires pour être autonomes. Il n'y a donc plus de cours de formation musicale obligatoire.

Les élèves qui souhaitent poursuivre plus avant le cursus de formation musicale peuvent le faire au sein du Conservatoire Gautier-d'Épinal.

Les pratiques collectives

- Atelier chant choral

Cet atelier est fortement recommandé pour tous les élèves des trois premiers niveaux de formation musicale (Débutant A à Préparatoire 1). En effet, il permet une pratique collective de la musique dès le début de l'apprentissage en développant la pratique vocale et les aptitudes à évoluer dans un groupe.

Cet atelier est également ouvert à tous les enfants de 7 à 10 ans qui ne sont pas forcément inscrit dans un cursus instrumental.

Il s'agit d'un cours collectif à raison d'une heure hebdomadaire.

- Atelier de musiques actuelles

Destinés aux élèves instrumentistes possédant un minimum d'autonomie, cet atelier permet d'élargir les répertoires en direction de styles plus contemporains : jazz, rock, pop, ...

Il s'agit d'un cours collectif à raison d'une heure hebdomadaire.

- Pratiques collectives instrumentales

Chaque professeur d'instrument dispose d'une heure hebdomadaire pour proposer une pratique collective au sein de sa classe, ou regroupant des élèves de différentes classes.

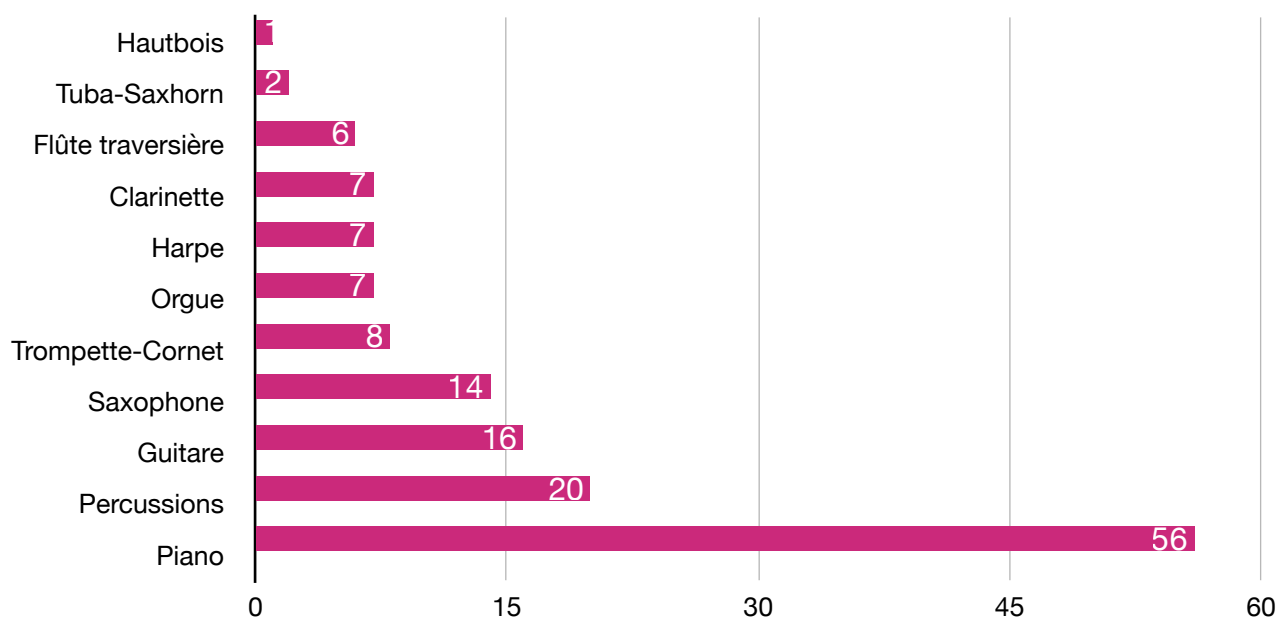
CONSTAT

Il conviendrait d'élargir l'offre de pratiques collectives en proposant (entre autres) un orchestre 1^{er} cycle et un orchestre 2^{ème} cycle.

D'autre part, l'atelier de musiques actuelles ne peut pas encore intégrer de chanteurs ou chanteuses, cette discipline n'étant pas enseignée à l'EIM.

Enfin, il est malaisé d'intégrer les élèves pianistes dans les pratiques collectives. Les professeurs concernés proposent néanmoins des pièces en 4 et 6 mains.

Répartition des élèves par disciplines instrumentales - Année 2024-2025



Discipline	Nombre d'élèves	Nombre de professeurs
Clarinette	7	1
Flûte traversière	6	1
Guitare	16	1
Harpe	7	1
Hautbois	1	1
Orgue	7	1
Percussions	20	1
Piano	56	3
Saxophone	14	1
Trompette-Cornet	8	1*
Tuba-Saxhorn	2	1

Certains professeurs enseignent plusieurs disciplines

* Cours dispensé par le directeur

CONSTAT

Malgré une offre diversifiée, un très grand nombre d'élèves fixent leur choix sur le piano. Nous tentons de limiter les listes d'attente en proposant l'apprentissage d'un autre instrument.

L'EIM ET SES PARTENAIRES

À l'échelon de la Communauté d'Agglomération

- La ville de Thaon les Vosges
 - Adjoint chargé du développement culturel
 - Direction Enfance, Jeunesse, Éducation et Sport
 - Services techniques
 - Service gestion des salles
- Le Conservatoire Gautier-d'Épinal
- L'Ensemble Orchestral Epinal La Belle Image
- L'Orchestre d'Harmonie de Thaon les Vosges
- La chorale Colla Voce
- L'école de musique associative de Chavelot
- L'école de musique associative de Golbey
- Education Nationale
- Crèche « Les Doudous » - Thaon les Vosges
- Direction de la cohésion sociale et petite enfance

À l'échelon départemental

- Le Conseil Départemental des Vosges
- Plusieurs écoles de musique : Mirecourt, Vittel, Gérardmer, Rambervillers, ...

EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'EIM intervient ponctuellement dans les écoles maternelles et élémentaires de Thaon les Vosges pour des rencontres/présentations d'instruments.

De nombreux projets ont été construits en partenariats avec les classes élémentaires.

LE PERSONNEL DE L'EIM

Année 2024-2025

Grade	Statut	Temps de travail	Nombre de postes	
PEA Hors Classe	Titulaire	TC	1	1
PEA	Titulaire	TNC	3*	3
ATEA principal 1ère classe	Titulaire	TC	2	5
		TNC	3	
ATEA principal 2ème classe	Titulaire	TNC	1*	4
	Contractuel CDI	TNC	1	
	Contractuel	TNC	2	
TOTAL				13

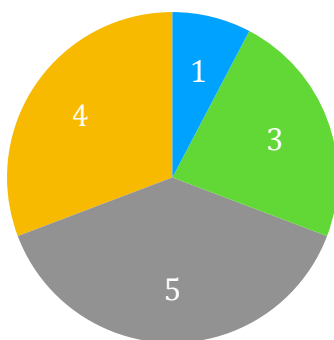
* Postes communs avec le CRD Gautier-d'Épinal

PEA : Professeur d'Enseignement Artistique - ATEA : Assistant Territorial d'Enseignement Artistique - TC : Temps complet - TNC : Temps non complet

Soit 6,2 équivalents temps plein (1,3 PEA et 4,9 ATEA)

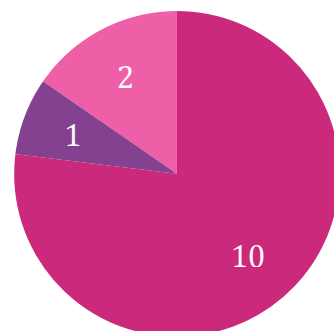
Répartition par grades

- PEA Hors Classe
- PEA
- ATEA 1ère classe
- ATEA 2ème classe



Répartition par statuts

- Titulaire
- Contractuel CDI
- Contractuel



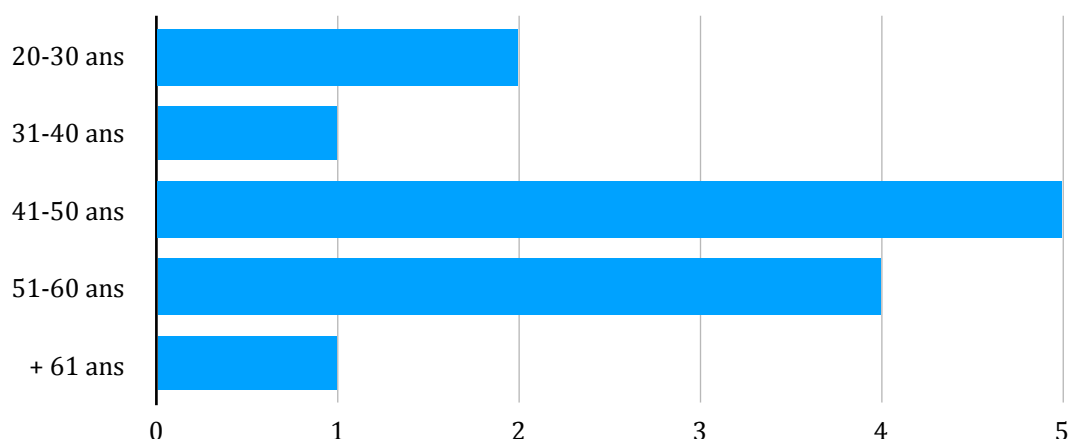
CONSTAT

En plus de 4 postes d'enseignants mutualisés avec le CRD Gautier-d'Épinal, le poste de comptable est également mutualisé.

Une grande majorité d'enseignants sont titulaires. L'enseignant contractuel en CDI devrait prochainement s'inscrire au concours CNFPT.

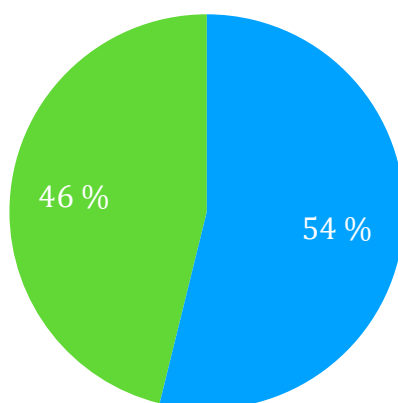
Deux postes sont à pourvoir pour la rentrée 2025.

Répartition par tranches d'âge



Répartition par genres

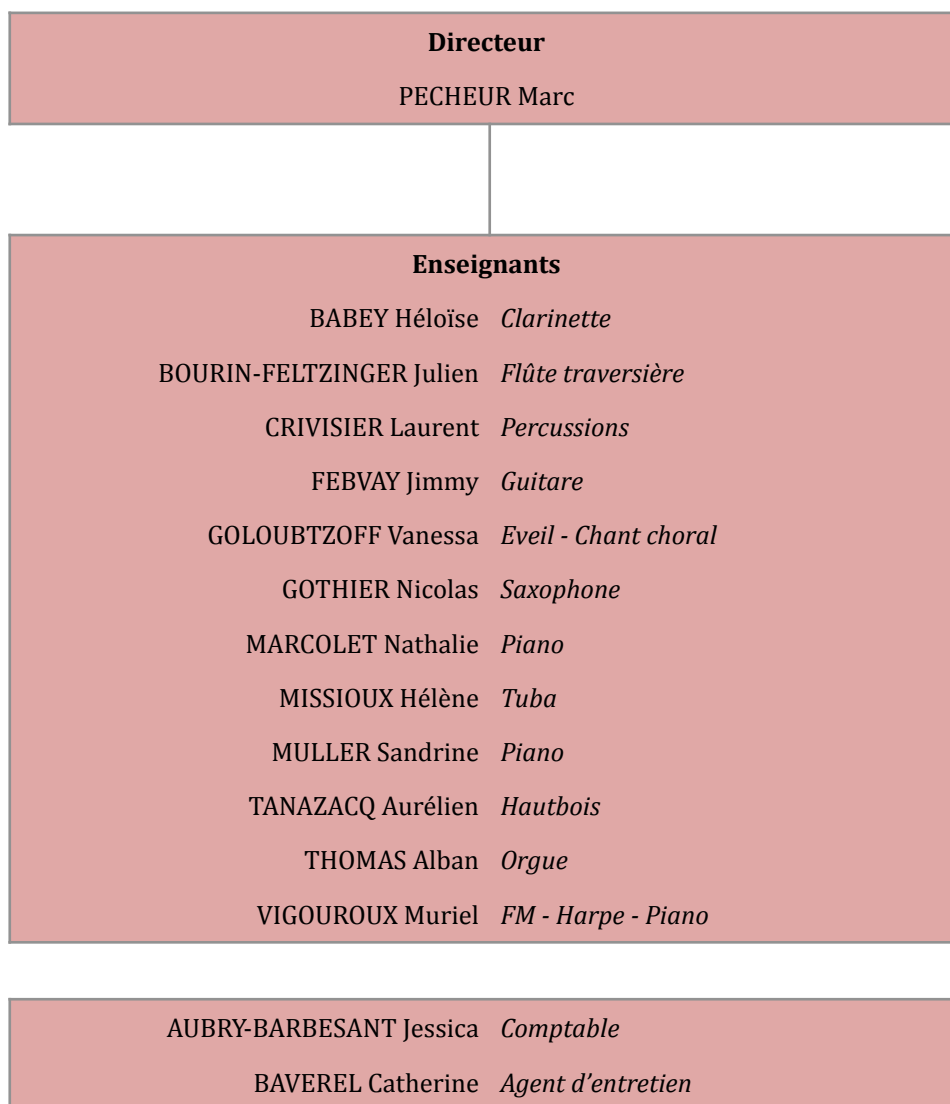
● Hommes ● Femmes



CONSTAT

***L'âge moyen des enseignants est de 45,9 ans et l'âge médian de 45 ans.
La répartition par genres est équilibrée.
1 départ à la retraite est à prévoir dans les 3 années à venir.***

Organigramme



Le poste de comptable est mutualisé avec le CRD Gautier-d'Épinal.

L'agent d'entretien est mise à disposition de l'EIM par le service « Moyens généraux » de la CAE.

FONCTIONNEMENT

À l'EIM

- 2 réunions plénières de l'équipe pédagogique (septembre et juillet)
- Évaluation professionnelle avec chaque enseignant (janvier à mars)
- Échanges individuels très fréquents entre enseignants tout au long de l'année

Au sein de la CAE

- Réunions bimensuelles avec les chefs de service de la Direction du Développement Culturel
- 1 commission culture avant chaque conseil communautaire
- Plusieurs rendez-vous annuels avec la directrice du CRD Gautier-d'Épinal

CONSTAT

Le nombre relativement réduit d'enseignants à l'EIM permet une concertation constante entre le directeur et les enseignants, ainsi qu'entre les enseignants.

Les contacts réguliers avec les autres chefs de service de la DDC permettent une connaissance très fine de la globalité de l'action culturelle développée sur le territoire de la CAE.

Point d'amélioration :

Ces dernières années, le recrutement d'enseignants artistiques pour le CRD et l'EIM s'avère de plus en plus difficile (peu ou pas de candidature, candidatures inadaptées).

On peut également constater le départ d'enseignants vers d'autres collectivités.

LES RESSOURCES DE L'EIM

A. Budget - Année 2024

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges de personnel	290 542,00 €	Droits d'inscription	22 811,30 €
Location copieur	2 074,45 €	Location d'instruments	520,00 €
Maintenance informatique	709,64 €		
Frais de télécommunications	466,35 €	Participation de la collectivité	275 564,69 €
Maintenance bâtiment	589,51 €		
Fournitures d'entretien	103,54 €		
Alimentation	112,60 €		
Fournitures administratives	301,68 €		
Livres, disques	49,86 €		
Achat de partitions	1 257,91 €		
Autres fournitures (anches, baguettes, ...)	847,62 €		
Accord pianos	405,00 €		
Transport (visite opéra Nancy)	450,00 €		
Frais bancaires (internet)	31,45 €		
Cotisation FFEA	74,50 €		
Droits logiciel iMuse	468,48 €		
Cotisation SEAM	411,40 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	298 895,99 €		298 895,99 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Matériel informatique	3 699,66 €	Participation CD 88	444,00 €
Piano numérique	4 004,26 €		
Matériel	197,93 €	Participation de la collectivité	7 457,85 €
TOTAL INVESTISSEMENT	7 901,85 €		7 901,85 €

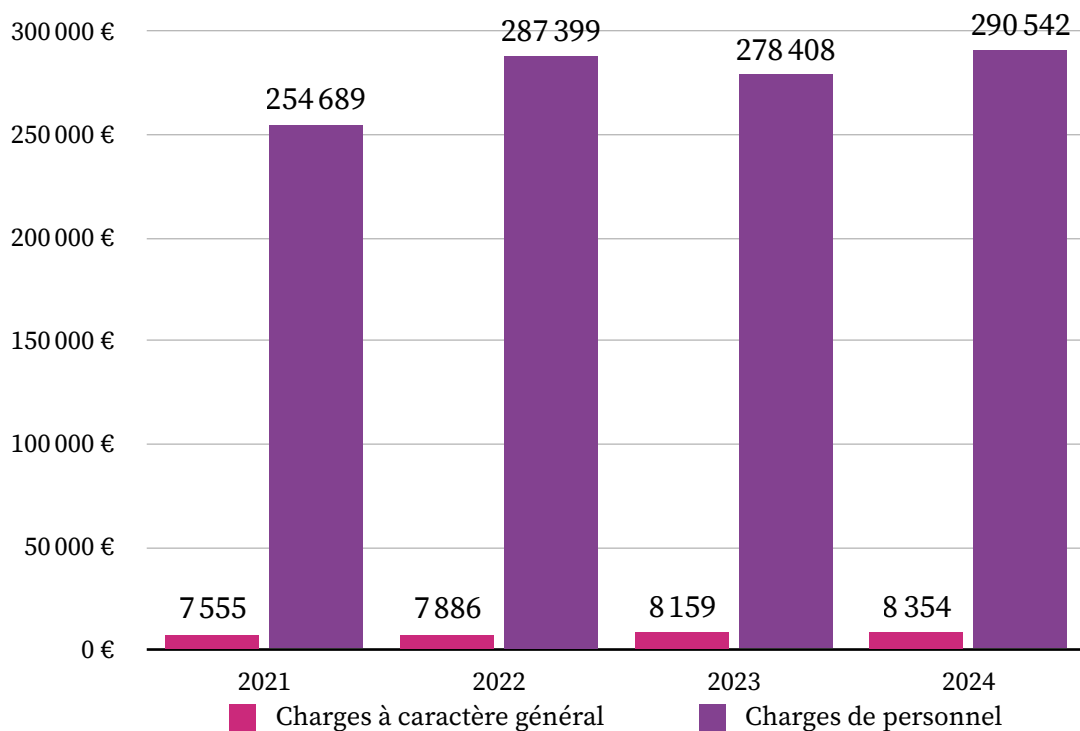
TOTAL GÉNÉRAL	306 797,84 €		306 797,84 €
----------------------	---------------------	--	---------------------

Évolution du budget sur 4 ans

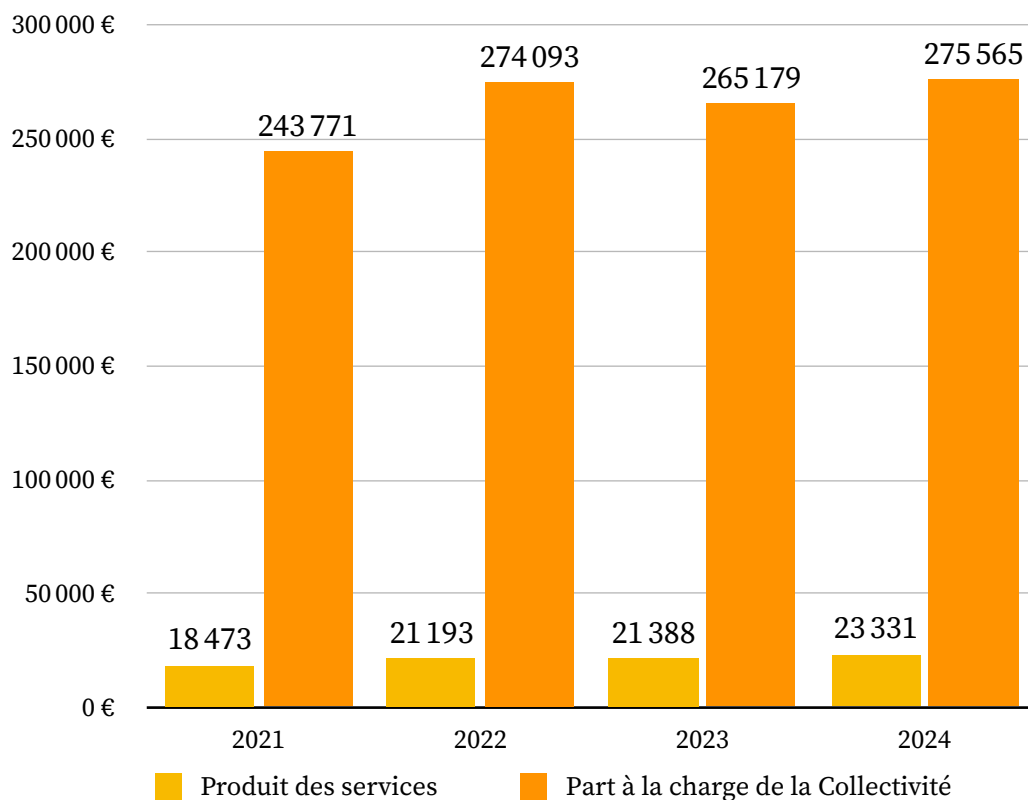
Fonctionnement

FONCTIONNEMENT				
	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	7 555 €	7 886 €	8 159 €	8 354 €
Charges de personnel	254 689 €	287 399 €	278 408 €	290 542 €
Total des dépenses de fonctionnement	262 244 €	295 285 €	286 567 €	298 896 €
	2021	2022	2023	2024
Produit des services	18 473 €	21 193 €	21 388 €	23 331 €
Total des recettes de fonctionnement	18 473 €	21 193 €	21 388 €	23 331 €
Part à la charge de la Collectivité	243 771 €	274 093 €	265 179 €	275 565 €

Évolution des dépenses de fonctionnement



Évolution des recettes de fonctionnement



CONSTAT

Les charges à caractère général sont stables et maîtrisées.

Le niveau supérieur des charges de personnel constaté en 2022 et 2024 est dû à un congé de longue durée.

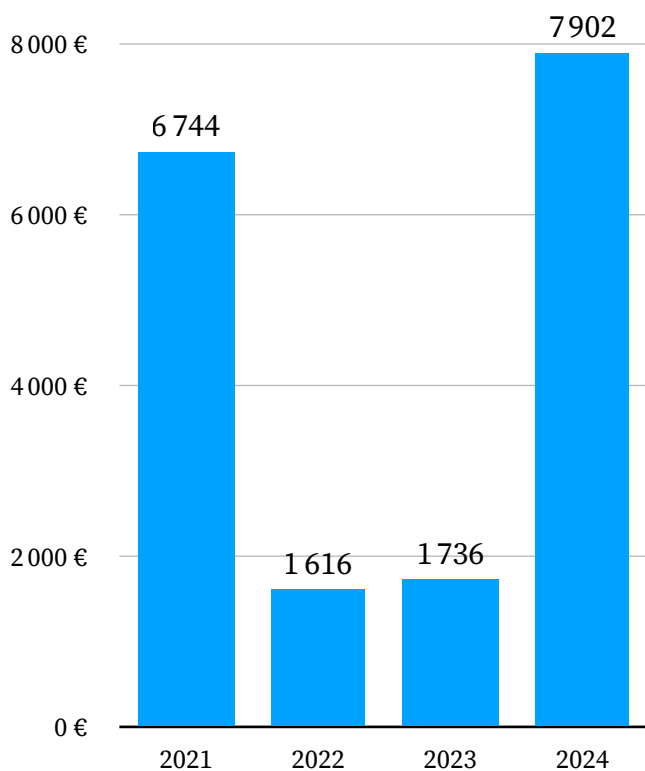
L'évolution de la masse salariale est due essentiellement au glissement vieillesse-technicité.

L'EIM ne bénéficie d'aucune subvention de fonctionnement autre que la participation de la CAE.

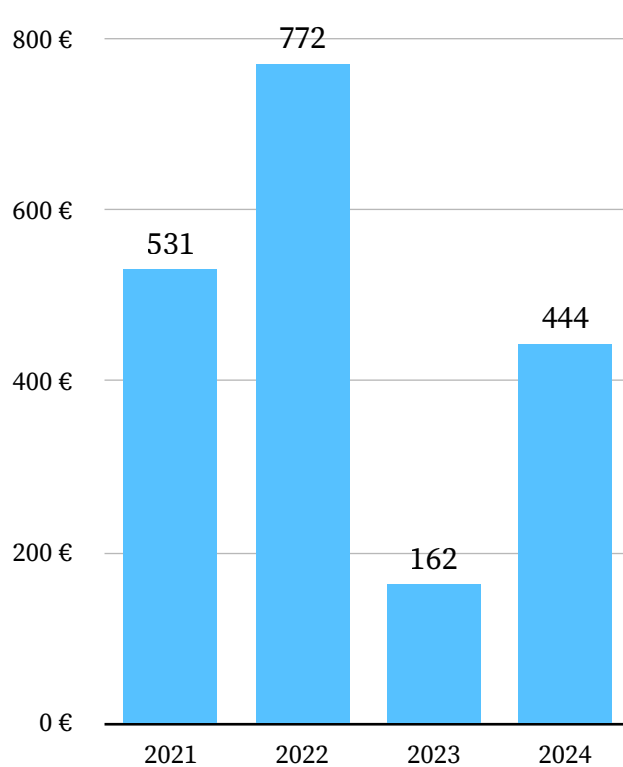
Investissement

INVESTISSEMENT				
	2021	2022	2023	2024
Acquisition d'instruments	5 850 €	1 616 €	1 536 €	4 202 €
Agencement, aménagement	894 €			
Matériel HI-FI			200 €	
Matériel informatique				3 700 €
Total des dépenses d'investissement	6 744 €	1 616 €	1 736 €	7 902 €
	2021	2022	2023	2024
Participation CD 88 Acquisition instruments	531 €	772 €	162 €	444 €
Total des recettes d'investissement	531 €	772 €	162 €	444 €
Part à la charge de la Collectivité	6 213 €	844 €	1 574 €	7 458 €

Évolution des dépenses d'investissement



Évolution des recettes d'investissement



CONSTAT

Le programme d'acquisition d'instruments a permis d'équiper correctement l'EIM, notamment en claviers et pianos.

Il est nécessaire de le poursuivre pour renouveler régulièrement le parc instrumental vieillissant.

Le Conseil Départemental des Vosges octroie une subvention d'investissement uniquement pour l'acquisition d'instruments.

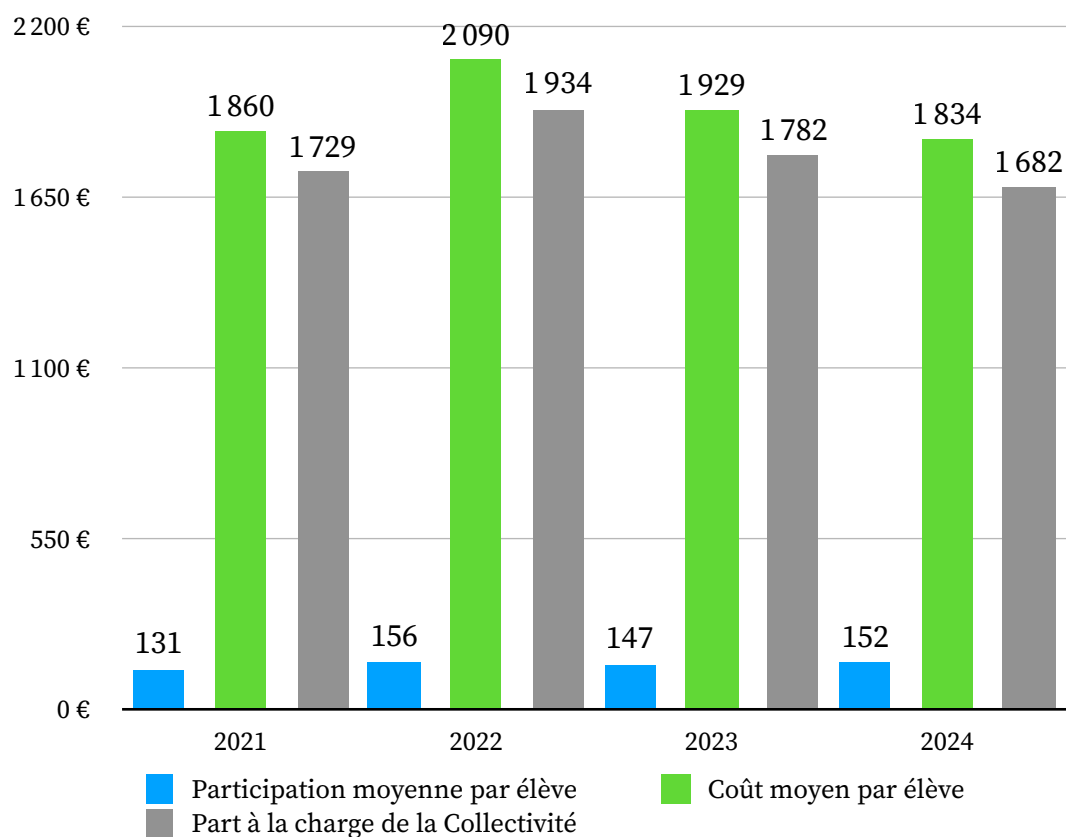
Évolution du coût moyen par élève

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PONDÉRÉES				
	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	7 555 €	7 886 €	8 159 €	8 354 €
Charges de personnel pondérées	254 689 €	276 326 €	272 868 €	273 506 €
Total des dépenses de fonctionnement	262 244 €	284 212 €	281 027 €	281 860 €

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'élèves	141	136	146	154
Participation moyenne par élève	131 €	156 €	147 €	152 €
Coût moyen par élève	1 860 €	2 090 €	1 929 €	1 834 €
Part à la charge de la Collectivité	1 729 €	1 934 €	1 782 €	1 682 €

Afin de définir le coût moyen par élève le plus proche possible de la réalité, les charges de personnel ont été pondérées pour éviter l'addition des rémunérations du personnel remplaçant avec celles du personnel en arrêt maladie.

Coût moyen d'un élève, financement



CONSTAT

Le coût moyen par élève reste stable, les variations dépendant essentiellement du nombre d'élèves inscrits avec une baisse d'effectif en 2022.

Les usagers bénéficient d'un engagement financier conséquent de la collectivité, leur permettant l'accès à un enseignement de qualité pour un coût raisonnable.

B. Tarifs annuels - Année 2025-2026

DROITS D'INSCRIPTION		
	Résidents CAE	Résidents hors CAE
1er inscrit de la famille	162 €	384 €
Inscrits suivants de la famille	105 €	243 €
2ème instrument	105 €	243 €
Ateliers	0 €	0 €

LOCATION D'INSTRUMENT		
	Résidents CAE	Résidents hors CAE
Par instrument loué	65 €	196 €

CONSTAT

Les tarifs pratiqués à l'EIM sont très abordables, grâce à la forte implication financière de la CAE.

Ils sont sensiblement similaires à ceux pratiqués dans les établissements d'enseignement artistique du département des Vosges.

Il est important que ces tarifs restent attractifs pour permettre à tous d'accéder à l'apprentissage proposé.

Pour information, certaines collectivités proposent des tarifs fixés en fonction du quotient familial.

C. Parc instrumental

Parc instrumental en salles			
Batterie	2	Guitare de luthier	1
Cajon	1	Harpe celtique	2*
Clavier	3	Harpe à pédales	1
Clavinova	4	Piano	3
Glockenspiel	1	Tam tam	1
Grosse caisse	1	Xylophone	1
* dont une harpe celtique mise à disposition par le CD 88			
21 instruments			

Instruments disponibles en location			
Clarinette	10	Hautbois	2
Clarinette basse	1	Piccolo	1
Cornet	3	Saxophone	8
Euphonium	1	Saxhorn baryton	1
Flûte traversière	10	Trombone	1
Flûte alto	1	Trompette	5
Flûte basse	1	Tuba	1
46 instruments			

D. Parc matériel

Autres matériels			
Chaîne HI FI	2	Imprimante	1
Ampli guitare	2	Tablette	1
Ampli basse	1	Ordinateur bureau	1
Boîte à rythmes	1	Ordinateur portable	2
Enceinte	3	Scanner	1

CONSTAT

Le parc instrumental requiert un entretien régulier qu'il est de plus en plus compliqué d'effectuer correctement en raison des restrictions budgétaires redondantes.

Les harpes n'ont pas été entretenues depuis leur achat en 2013.

E. Fonds de partitions

Chaque année, une partie du budget est consacrée à l'achat de partitions indispensables au bon fonctionnement de l'EIM.

Le fonds de partitions est constitué actuellement de 813 pièces et recueils.

CONSTAT

Il pourrait être intéressant de mutualiser le fonds de partitions avec celui du CRD Gautier-d'Épinal afin de pouvoir élargir les choix de répertoire des deux établissements.



LA COMMUNICATION

Site internet

Depuis 2017, l'EIM dispose d'un site internet qui est régulièrement mis à jour :

<http://eim.agglo-epinal.fr>

Le site reçoit en moyenne plus de 10 000 visites chaque mois.

Page Facebook

EIM Thaon-les-Vosges

Presse locale

La grande majorité des manifestations organisées par l'EIM sont relayées par la presse locale (Vosges Matin et l'Écho des Vosges).

Affichage

Les auditions et concerts sont annoncés dans nos locaux par le biais d'affiches réalisées par nos soins, et diffusés sur le site internet et la page Facebook.

CONSTAT

***Il serait souhaitable que les locaux de l'EIM soit davantage mis en évidence par une signalétique dédiée sur le bâtiment du 1, rue de Lorraine.
À ce jour, seul un minuscule panneau est présent sur la façade du bâtiment.***

LES LOCAUX

L'EIM a emménagé au 1, rue de Lorraine en octobre 2014, au centre de la ville. Les locaux sont la propriété de la ville de Thaon les Vosges, et mis à disposition de la CAE.

L'EIM dispose de tout le 2^{ème} étage du bâtiment sur près de 300 m².

2 salles de cours collectifs

3 salles de cours individuels

1 grande salle pouvant accueillir des auditions, mise à disposition de la chorale Colla Voce deux soirs par semaine

1 salle de percussions partagée avec l'Orchestre d'Harmonie de Thaon

1 salle des professeurs

1 bureau de direction

1 espace de convivialité

1 espace de stockage et de rangement

L'auditorium Clémentine Delait jouxte les locaux de l'EIM.

Il dispose de 80 places et est mis à la disposition de l'EIM par la ville de Thaon les Vosges pour des manifestations ponctuelles (concerts, auditions, ...).





CONSTAT

Les locaux sont adaptés et agréables. Leur nombre est suffisant, même si tout l'espace est occupé certains jours de la semaine.

Avec le réchauffement climatique, la température est régulièrement trop élevée, notamment en mai et juin. Une demande d'installation de volets extérieurs a été effectuée à la ville de Thaon les Vosges.

L'entretien des locaux est effectué par des agents du service « Moyens généraux » de la CAE.

Il serait souhaitable qu'une signalétique soit installée sur le bâtiment ou autour de celui-ci afin de pouvoir mieux identifier l'EIM.



LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

CYCLE D'ÉVEIL MUSICAL

Le cycle d'éveil musical est organisé sur deux niveaux à destination des enfants scolarisés en grande section maternelle et au CP. Il permet une découverte sensorielle rythmique et sonore de la musique et amène à la compréhension de l'environnement sonore qui entoure les plus jeunes.

Ce cycle favorise la création d'une sensibilité artistique et l'ouverture à une culture musicale dès le plus jeune âge. Les élèves y découvrent toutes les disciplines instrumentales enseignées à l'EIM et peuvent ainsi affiner leur choix d'instrument au premier cycle d'apprentissage.

Afin d'approfondir le parcours de découverte des instruments enseignés, chaque professeur interviendra au moins une fois par an durant le créneau horaire d'éveil musical, idéalement accompagné d'un(e) ou plusieurs jeune(s) élève(s), pour faire connaître son instrument.

De plus, les élèves du cycle d'éveil seront fortement incités à assister aux différentes manifestations publiques organisées par l'EIM pour élargir leur horizon sonore.

Enfin, une semaine du dernier trimestre sera consacrée à l'ouverture des classes instrumentales aux élèves du cycle d'éveil afin qu'ils puissent échanger avec les professeurs, essayer tous les instruments qu'ils souhaitent et ainsi obtenir un maximum d'informations pour leur permettre le meilleur choix, et ainsi optimiser les débuts de leur apprentissage instrumental.

LA FORMATION MUSICALE

À l'EIM, la formation musicale est organisée en deux cycles : le premier cycle en quatre niveaux, le second cycle en deux niveaux. À l'issue du second cycle, les élèves possèdent un bagage suffisant pour pouvoir poursuivre leur formation instrumentale. Les élèves qui souhaitent poursuivre leur cursus peuvent le faire au sein du CRD Gautier-d'Épinal.

Ce cours est encore considéré comme une matière ingrate par certains élèves et parents, et il est souvent nécessaire de faire preuve de pédagogie pour faire comprendre que cette discipline est indispensable et primordiale.

À compter de la rentrée 2025, l'organisation des cours va être légèrement allégée pour s'adapter aux difficultés de concentration qui sont de plus en plus courantes.

Le temps de cours de la première année restera à une heure hebdomadaire, mais il passera de 1h30 à 1h15 hebdomadaire pour les autres niveaux du premier cycle.

Les élèves du second cycle étant un peu plus matures, ils pourront continuer de bénéficier d'un cours de 1h30 hebdomadaire.

Le temps ainsi dégagé sur le poste de formation musicale permettra d'organiser un créneau de soutien en direction des élèves qui éprouvent des difficultés particulières, leur permettant ainsi d'approfondir les notions incomprises dans des conditions personnalisées.

L'arrivée de nouveaux collègues possédant des compétences différentes dans le domaine de la formation musicale permettra un dialogue fécond entre les enseignants concernés afin de dégager des pistes nouvelles pour permettre une évolution bénéfique de l'enseignement de cette discipline.

D'autre part, le dialogue entre les professeurs d'un même élève sera maintenu à un niveau élevé afin de pouvoir détecter le plus rapidement possible d'éventuelles difficultés.

LE PREMIER CYCLE INSTRUMENTAL

Organisation des cours

Tout au long du premier cycle, les cours d'instrument sont organisés sur une base d'un cours individuel de 30 minutes hebdomadaires. En plus de ce cours individuel, chaque professeur dispose d'une heure hebdomadaire pour organiser une pratique collective au sein de sa classe, ou en transversalité avec d'autres classes.

Il s'avère que ce temps de cours peut être trop long pour certains élèves et trop restreint pour d'autres, notamment pour ceux qui préparent l'évaluation de fin de cycle.

Il serait nécessaire de réfléchir à assouplir l'organisation du temps de cours en premier cycle afin de s'adapter aux capacités de concentration des élèves, ainsi qu'à leur investissement à travailler leur instrument entre deux cours.

En effet, cette organisation du temps de cours ne peut en aucun cas être suffisante pour permettre aux élèves de progresser raisonnablement : sur une année scolaire, elle ne représente que 16 à 17 heures de cours et ce temps ne peut être consacré qu'à de l'écoute attentive et à des conseils sur le travail à fournir pour acquérir de nouvelles compétences.

Le meilleur professeur de l'univers ne pourra jamais faire avancer un élève qui ne touche son instrument qu'à l'occasion de son cours hebdomadaire !

Voici quelques pistes d'évolutions possibles :

- Accorder une heure de cours hebdomadaire à deux ou trois élèves de niveaux comparables afin de créer une émulation entre eux ;
- Une pratique collective (autre que le chant choral) pourrait être rendue obligatoire pendant au moins deux années au cours du premier cycle ;
- Adapter la durée du cours hebdomadaire en fonction de l'investissement de travail des élèves ;

Cette adaptation devra faire l'objet d'une communication très fine auprès des parents afin d'éviter les réclamations, notamment en matière de tarification.

LE DEUXIÈME CYCLE INSTRUMENTAL

Organisation des cours

En deuxième cycle, les élèves bénéficient d'un cours individuel de 45 minutes hebdomadaires. Ce temps permet d'approfondir le travail technique et d'élargir leur répertoire.

Il s'avère cependant que, pour les élèves parvenus au lycée, ce temps de cours est trop important car leur emploi du temps ne leur permet pas toujours de s'investir suffisamment dans le travail à domicile.

Il serait bénéfique de pouvoir « contractualiser » en début d'année scolaire un projet avec ces élèves, en fonction de leurs motivations et du temps qu'ils peuvent y consacrer en leur proposant soit un cursus classique avec préparation d'une évaluation de fin de 2^{ème} cycle, soit un cursus plus léger pour leur permettre de continuer de progresser à leur rythme mais sur un temps de courts allégé (par exemple à 30 minutes hebdomadaires).

LES PRATIQUES COLLECTIVES

Le cœur du projet pédagogique de l'EIM étant la formation de musiciens amateurs, l'importance des pratiques collectives n'est plus à démontrer.

En effet, elles permettent de développer l'écoute, de créer des liens entre les élèves et par là entretenir la cohésion entre eux et au sein des classes, de brasser les générations entre elles et ainsi favoriser les liens sociaux au sein de l'établissement et en dehors.

Actuellement, l'offre des pratiques collectives est la suivante :

- Atelier chant choral : 1 heure hebdomadaire à destination des élèves des trois premiers niveaux de formation musicale. Cet atelier est également ouvert à tous les enfants du CE1 au CM2, même s'ils ne sont pas inscrits dans un cursus instrumental ;

- Chaque enseignant (hors claviers) dispose d'une heure hebdomadaire pour organiser une pratique collective au sein de sa classe ou pour des projets interdisciplinaires ;
- Atelier de musiques actuelles : 1 heure hebdomadaire à destination des élèves instrumentistes à partir de la fin du 1^{er} cycle.

L'état des lieux de l'EIM a révélé un manque de pratiques collectives interdisciplinaires et peu de transversalité dans les projets proposés.

Si l'organisation des pratiques collectives peut être rendue malaisée par le peu de disponibilité des élèves (et de leurs parents), il serait néanmoins souhaitable de pouvoir proposer davantage de brassage entre les classes, par exemple pour des projets ponctuels qui ne fonctionneraient que sur une période de l'année scolaire.

Un calendrier pourrait être établi avant la rentrée et communiqué aux élèves afin qu'ils puissent organiser leur emploi du temps pour se rendre disponible sur une ou plusieurs périodes.

Atelier chant choral

L'atelier chant choral n'est pas obligatoire, mais est fortement recommandé pour les élèves débutants qui ont là l'occasion de pratiquer la musique collectivement, dès le début de leur apprentissage.

Il existe une possibilité d'en être dispensé pour les élèves qui résident loin de l'EIM et/ou dont les parents ont des contraintes professionnelles trop importantes.

Il serait souhaitable que l'on puisse se rapprocher des intervenants en milieu scolaire dans les écoles élémentaires de Thaon les Vosges et Girmont afin de pouvoir créer une synergie entre les deux pratiques et éventuellement concevoir des projets communs qui permettraient de mettre l'accent sur l'importance de la pratique vocale collective et fédérer les offres artistiques proposées sur le territoire de la commune.

Atelier musiques actuelles

Encadré conjointement par Laurent Crivisier (professeur de percussions) et Nicolas Gothier (professeur de saxophone et titulaire d'un D.E. jazz), cet atelier permet d'élargir les répertoires et peut relancer la motivation de certains élèves dans leur apprentissage.

Cet atelier est fréquemment sollicité pour des moments de partage avec d'autres établissements d'enseignement artistique du département.

Cependant, deux disciplines ne sont pas enseignées à l'EIM : la guitare électrique et le chant individuel, spécialités qui sont constitutives du répertoire des musiques actuelles.

Un partenariat va être mis en place avec la Spina Jam Music School qui propose l'enseignement de ces disciplines à Epinal et pourra en retour bénéficier de la présence d'instrumentistes d'autres classes.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation continue

Deux outils d'évaluation continue sont actuellement mis en place :

- Un carnet de correspondance est distribué à chaque élève mineur en début d'année scolaire. Il permet de noter le travail à faire pour le cours suivant et de correspondre avec les parents lorsque le besoin se présente.

On peut constater qu'un grand nombre de parents ne le consultent pas et que cet outil est plus ou moins méconnu.

Une communication sur l'existence de ce carnet sera effectuée auprès des familles en début d'année scolaire afin de rappeler l'importance du dialogue entre les enseignants et les parents.

- Une évaluation trimestrielle est communiquée aux parents via l'extranet iMuse. Le modèle de cette évaluation est construit par chaque professeur en fonction des objectifs à atteindre dans les différentes classes.

Évaluation annuelle

Pour le cursus de formation musicale, une évaluation annuelle (écrite et orale) est organisée chaque année. Elle permet de s'assurer de l'acquisition des connaissances nécessaires pour aborder le niveau supérieur.

Une moyenne de 12/20 est requise pour accéder au niveau suivant.

Évaluation de fin de cycle

Les examens de fin de cycle sont organisés conjointement avec le CRD Gautier-d'Épinal pour plusieurs raisons :

- permettre une cohésion entre les équipes pédagogiques des deux établissements ;
- évaluer les élèves selon les mêmes critères ;
- permettre aux élèves de l'EIM qui souhaitent s'engager dans un parcours plus complet d'intégrer facilement les cursus proposés au CRD ;
- faire des économies sur le poste budgétaire consacré aux membres du jury.

Même si la grande majorité des élèves de l'EIM ne se destinent pas à une carrière professionnelle, ce fonctionnement a déjà permis à certains d'entre eux d'intégrer l'enseignement artistique supérieur et de s'engager dans les métiers de la musique.

Un travail en profondeur sur le thème de l'évaluation devra être engagé par l'équipe pédagogique, afin de définir clairement des objectifs de progression et pouvoir les communiquer aux parents d'élèves qui ont quelquefois tendance à considérer l'apprentissage de la musique uniquement comme un loisir et à en refuser les contraintes, pourtant primordiales dans le développement cognitif des élèves.

LA DIFFUSION

Essentielles dans le parcours d'apprentissage des élèves, les prestations publiques sont organisées sous plusieurs formes :

- Audition de classe ;
- Audition méli-mélo avec la participation de plusieurs classes ;
- Audition plénière avec la participation de groupes d'élèves ;
- Présentation des classes hors les murs ;
- Concerts en partenariat avec d'autres écoles de musique

Plusieurs lieux sont utilisés, en fonction des jauges disponibles :

- Locaux de l'EIM ;
- Auditorium Clémentine Delait à Thaon les Vosges ;
- Centre culturel Paul Perrin à Nomexy ;
- Maisons de retraite, crèches, ...

Il apparaît nécessaire de prévoir un calendrier en début d'année scolaire de manière à répartir les manifestations tout au long de l'année.

Une attention toute particulière sera apportée à la durée des auditions qui ne devrait pas excéder une heure de musique.

LES LOCAUX

Mis à la disposition de la CAE par la ville de Thaon les Vosges, les locaux sont spacieux, adaptés et en nombre suffisant par rapport au nombre d'élèves actuellement inscrits à l'EIM.

Quelques pistes d'amélioration peuvent cependant être suivies :

- Le réchauffement climatique se fait sentir, particulièrement en mai et juin et la température peut atteindre 35°C dans certaines salles. Ces températures sont difficilement supportables pour les élèves et les enseignants, et nuisent considérablement à la bonne conservation des instruments fragiles (pianos, harpes, ...)

Une demande de pose de volets extérieurs aux fenêtres de la salle Nabucco a été formulée auprès de la ville de Thaon les Vosges, propriétaire des locaux, qui a déjà investi dans la pose de volets en salle Norma, et dans l'installation d'un système de climatisation en salle Aïda, permettant aux usagers de ces salles d'accéder à un meilleur confort.

- La situation budgétaire et la hausse du coût de l'énergie ont amené la ville de Thaon les Vosges à fixer la température d'occupation des locaux à 19°C pendant la période hivernale.

Cette température s'avère insuffisante pour l'activité d'enseignement, essentiellement sédentaire.

De plus, il semblerait que le système de sonde thermique installé dans les salles de cours ne soit pas toujours efficient : les températures annoncées au système sont souvent supérieures aux températures réelles.

- Contrairement aux autres équipements culturels de la CAE, l'EIM ne dispose pas de signalétique extérieure.

On peut constater que de nombreux habitants de la ville de Thaon les Vosges ignorent l'existence de l'EIM.

L'installation d'une signalétique extérieure permettrait au public de mieux identifier l'établissement, voire de le faire connaître davantage.

Une signalétique le long des voies de circulation en ville pourrait également être envisagée.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique de l'EIM est motivée, compétente, disponible et stable. La moyenne d'ancienneté dans l'établissement est de 16 ans.

Cependant, on constate depuis quelques années que les recrutements sont de plus en plus compliqués à aboutir (par manque de candidats compétents, ou pas du tout de candidats), que ce soit pour l'EIM ou pour le CRD Gautier-d'Épinal. On constate également le départ de certains enseignants vers d'autres collectivités territoriales.

On peut considérer que, comme pour d'autres métiers de l'enseignement, les vocations sont de plus en plus réduites pour intégrer l'enseignement artistique. En effet, au bout d'une formation minimale de Bac + 3, la grille indiciaire propose un premier échelon rémunéré 1850,97 € bruts mensuels pour un poste à temps complet (20 heures hebdomadaires), correspondant à moins de 1500 € nets, soit une cinquantaine d'euros au-dessus du SMIC.

Afin de reconnaître l'investissement des équipes pédagogiques, et dans un esprit d'égalité de traitement par rapport aux autres établissements comparables de la région, la CAE a attribué la part fixe de l'indemnité d'orientation et de suivi des élèves (ISOE) à tous les enseignants artistiques.

Malgré le contexte budgétaire extrêmement tendu, il serait souhaitable qu'une réflexion soit engagée à ce sujet, de manière à pérenniser l'attractivité de nos établissements, et par là même l'attractivité de notre territoire.

Le régime indemnitaire de la filière enseignement artistique comporte également :

- La prime d'entrée dans le métier d'enseignement (décret n° 2008-926 du 12/09/2008) ;
- La prime d'attractivité de début de carrière (décret n° 2021-276 du 12/03/2021) ;
- L'indemnité spécifique des enseignants stagiaires (décret n° 2022-14 du 01/01/2022).

CONCLUSION

L'Ecole Intercommunale de Musique de Thaon les Vosges est un équipement culturel structurant de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, collectivité dont les efforts en matière de développement culturel sont très importants.

Ce projet d'établissement vise à améliorer l'offre culturelle à destination de la population afin que chacun puisse continuer à s'épanouir dans une société qui tend à se fragmenter davantage chaque jour.

Au-delà de la transmission de savoirs et de savoir-faire, l'enseignement artistique permet de faire intégrer les valeurs d'écoute, de patience, de tolérance, d'efforts et de persévérance.

Ces points de repère sont essentiels dans la construction personnelle de nos élèves ; ils contribuent à bâtir leur estime de soi, leur permet de prendre confiance et leur donnent un socle solide pour s'édifier en tant qu'humain et citoyen.



La musique met l'âme en harmonie avec tout ce qui existe
Oscar Wilde



École Intercommunale de Musique

1, rue de Lorraine
88150 Thaon les Vosges
Tél. : 03 29 39 45 20
eim@agglo-epinal.fr
www.eim.agglo-epinal.fr